

Chiffres 2015



Le mot du président **Jean-Marc Le Gars**

En ce début d'année 2016, la situation de la cour administrative d'appel de Lyon reste mitigée.

La cour continue à se réformer et à se moderniser. L'application Télérecours, qui permet l'échange et le stockage entièrement dématérialisés des requêtes, mémoires et pièces de procédure, rencontre un franc succès puisque ce sont plus de 80 % des requêtes nouvelles qui parviennent à la cour par ce procédé. De ce fait, les procédures de travail dématérialisées se sont généralisées.

Les efforts des magistrats et des agents de greffe, combinés avec la modernisation des procédures, se traduisent par une productivité record. Les délais de jugement restent encore convenables.

Mais les perspectives ne sont guère encourageantes. La très forte augmentation du nombre des requêtes depuis plusieurs années, sous l'effet principalement du contentieux de la police des étrangers, dans un contexte d'insuffisance notoire des moyens, ne permet pas

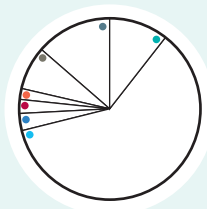
à la cour, et de très loin, de juger autant d'affaires qu'elle en reçoit. Le stock des affaires pendantes continue donc à grossir et les délais de jugement ne peuvent que remonter vers des niveaux qui ne sont pas souhaitables.

4 138
affaires enregistrées,
soit une hausse de **0,8 %**
par rapport à 2014

3 801
affaires jugées,
soit une hausse de **10,2 %**
par rapport à 2014

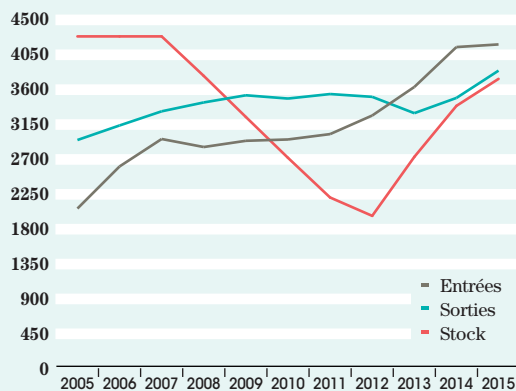
Délai prévisible moyen
de jugement
11 m 20 j
- 33,3 %
de 2005 à 2015

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



10,7 %	Contentieux fiscal
60,7 %	Étrangers
3,0 %	Fonctionnaires et agents publics
2,5 %	Marchés et contrats
2,0 %	Police
7,5 %	Environnement et urbanisme & aménagement
13,6 %	Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES* (DEPUIS 2005)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.